

Comprendre un document d'information

Clé pour l'investisseur

Accès
aux
rubriques

- › Objectifs & politique d'investissement
- › Profil de risque & rendement
- › Frais
- › Performance

Comment lire un Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI aussi communément appelé KIID, Key Investor Information Document) ?

Son objectif : permettre aux investisseurs potentiels d'effectuer des comparaisons **claires et justes entre différents fonds tout en prenant des décisions d'investissement éclairées.**

Lancé en 2011, le DICI remplace le prospectus simplifié. Présenté dans un format plus accessible et standardisé, il présente en 2-3 pages et de façon succincte les caractéristiques principales des fonds : **leur carte d'identité.**

Il comprend 4 sections majeures : objectif et politique d'investissement, profil de risque et de rendement, frais et performances.

Des informations plus exhaustives sont disponibles dans le prospectus complet du fonds.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la BASE GECCO de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), base de données permettant de s'informer sur les produits d'épargne et les sociétés de gestion agréés et qui explique en détail le DICI : www.amf-france.org/





Objectifs et politique d'investissement

2





■ Située juste après les données d'identification du fonds, cette section décrit brièvement **l'objectif et le processus de gestion du fonds**. Elle détaille notamment les classes d'actifs, zones géographiques, secteurs et thématiques dans lesquels le fonds peut investir ainsi que ses biais de style.

Code ISIN (International Securities Identification Numbers)

Identifiant unique et propre à chaque actif financier. Il est composé de deux lettres indiquant le pays d'émission du titre (i.e. FR pour la France) et de dix chiffres propres à chaque titre.

■ Elle précise également **l'indicateur de référence** auquel la performance du fonds peut être comparée, **sa devise, sa durée de placement recommandée et les modalités de souscription/rachat du fonds**.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est un **indice financier que le gérant essaie de suivre dans sa gestion**.

Il peut être composé d'un seul indice ou de plusieurs (indicateur composite) dans des proportions différentes.

Il est l'indice « officiel » cité dans le DICI. Il ne faut pas le confondre avec l'indicateur de performance qui est indice choisi par la gestion à titre comparatif et qui ne figure pas dans le DICI.



Profil de risque et de rendement

(aussi communément appelé SRRI,
Synthetic Risk and Reward Indicator)



4





■ Présenté sous forme d'une **échelle de 1 à 7** (7 étant le plus risqué), il donne un indicateur du niveau de risque du fonds et de son potentiel de rendement.

Ces données sont basées **sur la volatilité des performances passées du fonds et n'ont pas nécessairement de valeur prédictive.**

Elles sont calculées sur la base de données historiques de volatilité du fonds (écart-type mensuel sur les 5 dernières années).

Ecart-type

Il permet de mesurer pour une série de valeurs l'écart moyen par rapport à la moyenne.





Illustration d'un profil de risque et de rendement



Niveau de risque	Intervalles de volatilité	
	> ou =	<
1	0 %	0,5 %
2	0,5 %	2 %
3	2 %	5 %
4	5 %	10 %
5	10 %	15 %
6	15 %	25 %
7	25 %	

Le niveau 1, considéré comme le moins risqué (attention, cette catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque) comprend des fonds avec une volatilité annualisée inférieure à 0,5% alors que le niveau 7, le plus risqué, correspond à un écart-type supérieur à 25%.

Cette section mentionne également **les principaux risques, non pris en compte par l'indicateur de risque** (i.e. risque de crédit avec le fait que les émetteurs de dette puissent faire défaut, risque de contrepartie, ...)



En savoir plus sur la volatilité

C'est la base de la mesure du risque : **la volatilité mesure les amplitudes de variations du cours d'un actif financier.**

Plus la volatilité d'un produit est élevée, plus l'investissement sera considéré comme risqué et donc plus l'espérance de gain/risque de perte sera important.

Selon la catégorie de l'actif et la période de référence, la volatilité peut être plus ou moins forte.

Par exemple, les actions sont considérées comme des actifs volatiles, sujets à des mouvements de prix significatif.

A court terme, elles présentent une plus grande volatilité que d'autres actifs (exemple d'actifs moins volatils : les produits monétaires).

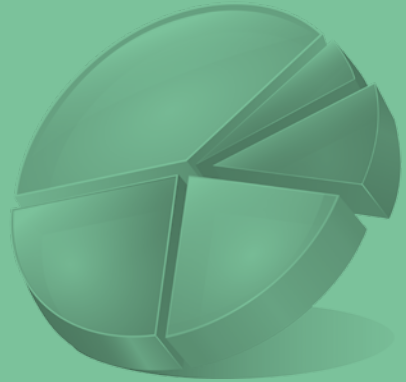
Pour autant si on prend une période de référence plus longue, de plusieurs années, leur volatilité diminue.

La volatilité est également utilisée pour **diversifier les portefeuilles et ainsi avoir une meilleure gestion du risque.**

Différents facteurs peuvent intervenir dans la détermination du niveau de volatilité (i.e. endettement de l'entreprise, annonce de résultats, rumeurs d'Offre Publique d'Achat, modification du taux d'intérêt...).



Frais





■ Cette partie présente l'ensemble des charges appliquées à l'investisseur : frais d'entrée ou de souscription, frais de sortie, frais courants, existence ou non d'une commission de surperformance.

Frais d'entrée/ de souscription et frais de sortie

Les frais d'entrée/de souscription sont prélevés, une seule fois, à l'achat du fonds, il viennent en déduction du montant investi.

Si l'épargnant investit 100€ dans le fonds et que les droits d'entrée sont de 2%, son investissement effectif initial ne sera que de 95€.

Les frais de sortie sont payés, comme leur nom l'indique, à la sortie du fonds.

Frais courants

Versés annuellement, il s'agit des frais de gestion (rémunération des gérants, frais juridiques...) et de fonctionnement du fonds.

Ils comprennent les frais de dépositaire, les frais de teneur de compte, les frais liés au conseiller d'investissement, les commissions de mouvements, les frais d'audit...

Commission de performance

Ces frais supplémentaires ne sont prélevés que dans certaines circonstances et si la performance dépasse un certain niveau.



■ Il existe aussi d'autres types de frais décrits notamment dans le prospectus : **les frais de gestion**.

Prélevés annuellement et déduits de la valeur liquidative (VL) du fonds, ils couvrent **les différentes dépenses engagées par la société de gestion pour le bon fonctionnement du fonds** : rémunération des équipes, frais juridiques...

Valeur Liquidative (VL)

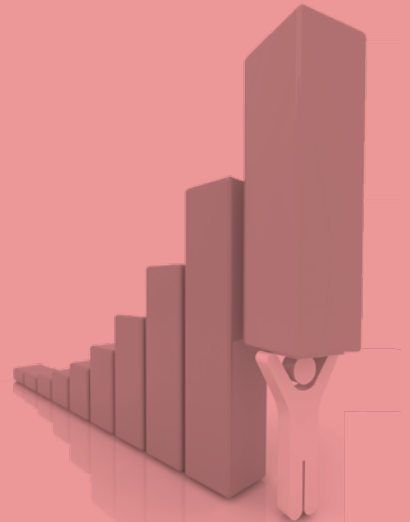
Elle correspond à la valeur des actifs nets du fonds. C'est le prix unitaire d'une part ou d'une action. On la calcule en additionnant la valorisation (selon le dernier cours connu) de chacune des valeurs détenues en portefeuille (en incluant les liquidités), en déduisant de cette somme les dépenses et les frais du fonds et en divisant par le nombre total de parts.

Exemple : un fonds de 500 000 parts détenant 9 millions d'euros d'actions et 1 millions d'euro de cash aura une VL de 20€ (10 millions d'euros divisé par 500 000 parts)





Performances passées



12





■ Présentées **nettes de frais**, les performances du fonds sont affichées pour chaque année calendaire depuis la création du fonds et comparées à l'indicateur de référence.

Elles sont évaluées sur plusieurs périodes (1 an, 3 ans, 5 ans...) pour donner à l'épargnant un meilleur aperçu du comportement du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et n'incluent pas les frais d'entrée et de sortie.

En savoir plus sur les performances

Performance annualisée

C'est la conversion de la performance d'un investissement en base annuelle.

Exemple : un fonds A a une performance de 5% sur 6 mois et un fonds B de 4% sur 4 mois, la performance annualisée du fonds A est de 10% ($365 \text{ jours} \times 5\% / 183 \text{ jours}$), celle du fonds B de 12% ($365 \text{ jours} \times 4\% / 122 \text{ jours}$).

Performance cumulée

C'est l'évolution en pourcentage de la VL du fonds entre deux dates.

Exemple : Date A : VL = 100, Date B : VL = 130, la performance cumulée est de 30% ($(130 - 100) / 100$).



■ La performance correspond à **l'évolution de la VL du fonds entre deux dates**. Elle peut donc s'apprécier ou se déprécier. L'autre composante de la performance est le revenu distribué sous forme de dividende ou de coupon.

Calcul de la performance : $(\text{position finale} - \text{position initiale} + \text{rendement}) / \text{position initiale} \times 100$

Exemple : vous achetez 10 parts d'un fonds à 9€ par part. Un an plus tard, la VL du fonds est de 11€ par part, à laquelle s'ajoute 1€ de dividende. La performance du fonds se calculera de la façon suivante : $(11€ - 9€ + 1€) / 9€ \times 100 = 33,3$, soit une performance de 33%.

■ **Il ne faut donc pas confondre performance et rendement.**

Le rendement provient des dividendes ou coupon distribués aux actionnaires/détenteurs de part.

Exemple de calcul de rendement sur 12 mois glissants : tous les revenus distribués sur les 12 derniers mois sont additionnés puis divisés par la dernière VL de fin de mois connue.

■ Le DICI se conclut sur **quelques informations pratiques relatives au fonds** (catégorie juridique, disponibilité de la dernière VL, fiscalité, lieu et modalités d'obtention d'informations sur le produit -prospectus, rapport annuel-, au dépositaire, à l'agrément de l'autorité de tutelle...).

Dépositaire

Etablissement qui conserve les actifs et veille au respect des normes de gestion des différents fonds fixées par l'AMF.



Exemple d'un DCI à titre illustratif :

INVESTMENT MANAGEMENT
S.A. - 50000 Luxembourg

Informations clés pour l'investisseur

Les informations sur le produit financier, ses caractéristiques, les avantages, les risques et les modalités de souscription, de rachat et de suivi de son rendement sont disponibles sur le prospectus, qui est communiqué par la Société de Gestion au moment de la souscription et à l'annulation de la participation.

AXA Optimal Income

Titre de produit - Designation DCI 2007 - 10600221000210

10600221000210
10600221000210

Identifiant et adresse d'émission

Identifiant : 10600221000210
Adresse de souscription : Banque Paribas - Luxembourg

Identifiant de gestion
Caisse de gestion : AXA Optimal Income

Identifiant de souscription
Caisse de souscription : AXA Optimal Income

Identifiant de rachat
Caisse de rachat : AXA Optimal Income

Identifiant de suivi
Caisse de suivi : AXA Optimal Income

Identifiant de suivi de rendement
Caisse de suivi de rendement : AXA Optimal Income

Identifiant de suivi de risque
Caisse de suivi de risque : AXA Optimal Income

Identifiant de suivi de risque de contrepartie
Caisse de suivi de risque de contrepartie : AXA Optimal Income

Informations clés pour l'investisseur - AXA Optimal Income

Présentation

Le produit financier est une obligation structurée de crédit sur le crédit d'État de la République de France. Le produit est structuré en deux tranches de 100% de la valeur nominale de la dette sous-jacente. Le produit est structuré en deux tranches de 100% de la valeur nominale de la dette sous-jacente.

Caractéristiques

- Titre de produit : AXA Optimal Income
- Designation DCI : AXA Optimal Income
- Identifiant DCI : 10600221000210
- Identifiant de souscription : AXA Optimal Income
- Identifiant de rachat : AXA Optimal Income
- Identifiant de suivi : AXA Optimal Income
- Identifiant de suivi de rendement : AXA Optimal Income
- Identifiant de suivi de risque : AXA Optimal Income
- Identifiant de suivi de risque de contrepartie : AXA Optimal Income

Présentation des rendements

A. Rendement brut par tranche (à l'échéance de 30/09/2015)

Tranche	Rendement brut par tranche
Tranche 1 (50%)	1,00%
Tranche 2 (50%)	1,00%

Caractéristiques des rendements

Présentation des risques

Risque de crédit

Risque de contrepartie

Risque de liquidité

Risque de solvabilité

Risque de contrepartie

Risque de liquidité

Risque de solvabilité

Risque de contrepartie

Risque de liquidité

Risque de solvabilité

Risque de contrepartie

Risque de liquidité

Risque de solvabilité

Risque de contrepartie

Risque de liquidité

Risque de solvabilité

Risque de contrepartie

Risque de liquidité

Risque de solvabilité

Risque de contrepartie

Risque de liquidité

Risque de solvabilité

Risque de contrepartie

Ce document est destiné aux forces de vente du réseau AXA. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. Rédacteur : AXA Investment Managers – Tour Majunga - 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex - France. Société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 393 051 826. Design & Production: AXA IM Paris Corporate Communications - 06/2016 - 20/09423 - Photo Credit : Thinkstock / Demos Christoforou / AXA IM

